



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 16 décembre 2025

Délibération n° **2025-188 R**
Objet : **Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 - budget annexe du camping municipal**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-cinq à
la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Zoë Depeille, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 27

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoë DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Zoë DEPEILLE
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Annick BOUSSIÈRE donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Vincent ESMIEU
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Jean Claude DOU

Absents excusés :

Madame Véronique CONSTANS et Monsieur Pierre BRUYAT



Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit toutefois préciser le montant et l'affectation des crédits.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'application des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, sur la base des montants et affectations de crédits suivants :

| Opération | Libellé opération | Aménagement terrains | Libellé | BP 2025 + DM | Crédits 2026 art.1612-1 CGCT (25%) |
|---|-------------------------------|----------------------|---|--------------|--|
| 20092 | CAMPING AMENAGEMENT INTERIEUR | 2128 | AMENAGEMENTS DE TERRAINS | 5 000,00 | 1 250,00 |
| | | 2135 | INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS | 17 647,00 | 4 411,75 |
| | | 2182 | MATERIEL DE TRANSPORT | 15 000,00 | 3 750,00 |
| | | 2188 | AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 10 231,60 | 2 557,90 |
| | | 2313 | CONSTRUCTIONS | 118 000,00 | 29 500,00 |
| | | 2315 | INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES | 94 042,98 | 23 510,75 |
| TOTAL 20092 CAMPING AMENAGEMENT INTERIEUR | | | | 254 921,58 | 63 730,40 |

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 4 décembre 2025 ;

Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe du camping, avant le vote du budget primitif 2026 et dans la limite des crédits indiqués ci-dessus ;
- **Précise** que les crédits ainsi consommés seront repris au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Le 17 décembre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEoud

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.

